


<p align="center"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 22 septembre 2020</b></p>	<p>Envoyé en préfecture le 02/10/2020 Reçu en préfecture le 02/10/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20200922-CIAS_37_2020-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 17 Présents : 13 Absents : 4 Pouvoirs : 1 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CIAS-37/2020</b></p>	<p>L'an deux mille vingt, le <b>vingt-deux septembre à dix-huit heures trente</b>, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation :</b> 15 septembre 2020</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Martine FONTE, Florence POZZO, Marie-Antoinette SIMON, Sandrine TASSET ; Messieurs Andre-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL.</p> <p><b>Absents excusés :</b> Mesdames Carole BRETON, Sophie COLAS, Céline FILET ; Monsieur Jean-Pierre LONG (pouvoir à Mme CUTELLE).</p> <p>Mme Florence POZZO est désignée secrétaire de séance</p>	

**OBJET : ADMINISTRATION : Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration du CIAS**

M. le Président présente au conseil d'administration les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller en même temps que la convocation à cette séance.

Ce règlement fixe notamment :

- L'organisation des séances ;
- Le contenu des réunions ;
- Les formes de décisions ;
- La communication des décisions...

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

**DECIDE** d'adopter le règlement intérieur du CIAS Usse et Rhône tel qu'annexé

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le Président  
M. Paul RANNARD**

